

N° 1091

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUINZIÈME LÉGISLATURE

N° 582

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 juin 2018
Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 juin 2018

PROJET DE LOI

relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense,

TEXTE ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Sénat : Première lecture : **383, 472, 473, 476, 477** et T.A. **110** (2017-2018)

Commission mixte paritaire : **581** (2017-2018)

Assemblée nationale (15^{ème} législ.) : Première lecture : **659, 732, 761, 762, 765** et T.A. **104**

En page 103 du texte élaboré par la Commission mixte paritaire

3.1.4.3 Le droit à reconnaissance et à réparation

Les dispositifs du droit à reconnaissance et à réparation concernant les supplétifs de droit civil seront évalués afin d'en étudier les possibilités de modernisation. Dans ce cadre, il conviendra d'apprécier au cas par cas l'opportunité d'étendre aux supplétifs de statut civil de droit commun le bénéfice de l'allocation de reconnaissance prévue par l'article 47 de la loi de finances rectificative n° 99-1173 du 30 décembre 1999.